



Le Conseil départemental rassemble les conseillers départementaux, élus pour six ans, qui ont pour objectif de déterminer la politique départementale dont les axes majeurs de leur action de solidarités sont de favoriser l'insertion sociale et professionnelle, le « bien-vieillir, en assurant, entre autres, la gestion et le versement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), et l'autonomie des personnes en situation de handicap en gérant et finançant la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

Sensibles aux questions d'insertion sociale et professionnelle, les Conseils départementaux ont permis l'ouverture d'une formation pré-qualifiante, appelées « Tremplin », permettant aux stagiaires de découvrir les métiers des services à la personne, de définir leur projet professionnel et de poursuivre par la suite vers une formation qualifiante via une POEC.

<http://www.valdoise.fr>

<http://www.essonne.fr/>

